

Peu de temps après cette rencontre, Mgr D'Ornellas a envoyé à Rome une demande officielle d'ouverture d'une nouvelle phase supplémentaire du procès diocésain de 1957. Puis, le Tribunal diocésain a été constitué. Il était composé du Père Henri Chesnel, délégué de l'évêque pour les causes des saints, président ; de Mme Elisabeth Algier, Promoteur de justice ; du Dr Antoine Pelletier, médecin expert ; de Mme Valérie Rouilliaux, notaire.

L'équipe de la Postulation : le postulateur, frère Dino, le vice-postulateur, frère Michel Bouvais, et le frère Pierre Berthe, avec l'aide des Filles de la Providence, des amis de Combourg, se sont mis à la recherche des personnes susceptibles de témoigner au Tribunal et de fournir des documents écrits.

Les informations qu'on attendait de cette phase supplémentaire étaient multiples :

- donner des renseignements plus détaillés sur Josette et sa famille d'origine,
- témoigner de la compétence et du professionnalisme du Dr Galaine, témoin central au plan médical, avec la sœur Antoinette, infirmière,
- préciser les modalités concrètes de la dévotion au père de la Mennais, et le recours à son intercession, en particulier dans le cas présent.

Divers témoins ont été contactés : ceux, peu nombreux, qui savaient ce qui était arrivé à Josette, les gens de Combourg, les Filles de la Providence au courant de l'affaire, les Prêtres et les Frères qui ont témoigné de la dévotion au père Fondateur. Toutes ces personnes sollicitées ont donc été mises au courant de cette nouvelle phase pour laquelle on demandait leur collaboration. Elles se trouvaient à Combourg (parenté et connaissances) ou à Rennes (les Filles de la Providence, les filles du Dr Galaine, le médecin), ou encore les Filles de la Providence à Saint-Brieuc, et enfin, à Ploërmel, le Curé et les Frères.

Les sessions du Tribunal ont commencé le 8 novembre 2018, à la Maison diocésaine de Rennes, par l'audition du premier témoin, c'est-à-dire Josette. À cette occasion elle a reçu la visite de deux médecins « pour contrôle », envoyés dans ce but par le Tribunal diocésain : le Dr Cahagne et le Dr Myriam de Courrèges. Les autres sessions se sont déroulées le 17 décembre 2018, le 11 janvier 2019, toujours à Rennes, et le 1er février 2019, à Saint-Brieuc, avec l'autorisation de l'évêque du diocèse.

À la suite de ces sessions, les matériaux récoltés ont été mis sous scellées, signés par l'évêque lors de la session canonique de clôture 7 octobre 2019. Le frère Michel Bouvais, vice-postulateur, a été désigné, par l'évêque, « porteur » officiel du « *Transunto* », c'est-à-dire du dossier qui reste dans les Archives de la Congrégation des Saints. Il l'a remis le 14 octobre 2019, à la Congrégation des Saints, entre les mains du Chancelier, Mgr Pappalardo. Celui-ci, a introduit la séance en commençant par une prière, puis il a ouvert le *Transunto* et constaté la régularité des procédures de clôture et de transport.

Ce même jour, était également présent, l'ancien postulateur, le frère Delfín López, qui a présenté la situation actuelle de la Cause du père de la Mennais au Secrétaire de la Congrégation, Mgr Bartolucci. Puis on a fait la demande de validité juridique du Procès dans son ensemble. La réponse positive est arrivée le 14 janvier 2020 par l'intermédiaire du Sous-secrétaire de la Congrégation, le père Turek.